



TAXES SUITE AU CALCUL SUCCESSION

Par **hurany**, le **10/02/2014** à **22:44**

mère DCD le 23/07/2013 (pour le moment succession non close) - père toujours vivant
Le notaire vient de me demander de payer 11000e de taxe aux impôts. Je lui ai demandé de me fournir le détail de la base de calcul. En contrôlant, je m'aperçois qu'est venu se rajouter aux biens du patrimoine (liquidité) deux assurances vie ouvert par mon père (je croyais que les assurances vies étaient HORS SUCCESSION) en plus une des deux assurances vie est au profit uniquement de mon frère, moi ayant touché celle de ma mère dont j'étais seule bénéficiaire.

Calcul fait liquidité+ assurances vie montant sur 2

10% à mon père le solde entre mon frère et moi.

De ce montant calculé est pris en compte l'assurance vie touchée - abattement de 30500e + chèques touchés - abattement 100 000e Base obtenue x 20 %

Est-ce normal que cette taxe soit calculée sur cette assurance vie dont je ne toucherai RIEN

Je connais les comptes de mes parents par cœur depuis 2 ans que je les tiens. J'aime bien comprendre les choses surtout les chiffres (étant comptable de profession depuis 42 ans)

MERCI CORDIALEMENT